



Escroquerie avec abus de faiblesse

Par **Dominique 81**, le **24/02/2016** à **09:50**

Bonjour Maître. Je fréquentais une femme bien plus jeune que moi et, mère seule, je subvenais à ses besoins matériels, celle-ci étant dans la gêne financière et ne pouvant faire face aux impédiments de la vie. Je l'ai aidée à hauteur de 1700 €. J'avais de réels sentiments amoureux à son égard, je n'ai pas honte de le dire, et elle était parfaitement au courant. Elle acceptait donc ma générosité et promettait toujours de me rembourser. Nous nous voyons quasiment tous les jours et je lui rendais entre autre de nombreux services. Tout allait pour le mieux, jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Son enfant âgé de 8 ans, de façon tout à fait désinvolte m'apprenait que K... avait passé la nuit du réveillon avec un ami dans son lit, alors qu'elle m'avait affirmé qu'elle était seule dans la vie. J'ai vu rouge, je ne le cache pas. Par courrier je l'ai sommée de me rembourser ladite somme, avec menace de dépôt de plainte contre elle. Je lui ai précisé non seulement les peines pénales afférentes au terme de l'article 313-3 du Code Pénal mais aussi les conséquences annexes que cela entraînerait. (inscription au casier judiciaire, perte d'emploi, perte de la garde de son enfant....) Ce n'est qu'avec beaucoup de réticence qu'elle a commencé à me rembourser. Elle ne comprend toujours pas que c'était à son "ami" à subvenir à ses besoins et non à moi. De même elle affirme qu'elle ne connaissait pas la nature réelle de mes sentiments (alors que j'avais été très clair à ce sujet. Il n'y avait aucun doute quant à la sincérité et le sérieux de cette relation. Elle cherche maintenant à se défendre en inversant les rôles, me faisant passer pour un menteur. Je parviens somme toute à mes fins en me faisant rembourser, mais la blessure psychique profonde reste là et elle continue de traiter tout cela à la légère avec un mépris insoutenable. Comme K... travaille au profit de personnes âgées, je suis en droit de me demander si elle ne fait pas la même chose à l'égard de ces autres personnes. Elle me paraît particulièrement dangereuse et surtout sans scrupules, l'appât du gain étant son seul souci. Ma question est la suivante : dès lors que je serai rentré dans mes fonds, compte tenu que la tentative d'escroquerie est désormais reconnue, puis-je ou dois-je dénoncer les agissements de cette personne auprès des Tribunaux (TGI Albi- 81000) ? Je tiens à préciser que le dépit et l'humiliation éprouvés lors de cet "incident" a provoqué une profonde déprime nécessitant un suivi psychothérapeutique et médical (antidépresseurs). J'ai donc besoin de vos lumières sinon de vos conseils. Je suis en mesure de fournir toutes les preuves matérielles de ses agissements. Étant une personne seule, j'estime avoir été abusé odieusement à raison d'un état de faiblesse lié à ma condition de vie (mère atteinte de la maladie de Alzheimer classée GIR 1 - enfants éloignés - charges de gestion de ma maison importantes ...) . Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir accepter mon respect dévoué.

Par **Dalma**, le **24/02/2016** à **14:30**

Bonjour,

La personne dont vous parlez n'a commis aucun délit. Et il n'y a pas non plus d'abus de faiblesse constitué.

On peut ajouter qu'elle est absolument libre de ses fréquentations.

Par **Dominique 81**, le **09/03/2016** à **07:52**

Donc l'immoralité étant de mise dans le droit français, je ne vois pas pourquoi je me priverais

Par **Visiteur**, le **09/03/2016** à **08:49**

Bonjour,

tant que la morale ne va pas à l'encontre de la loi... Vous l'avez menacé de dépôt de plainte ? pour quel motif ? ou est l'escroquerie ? vous a-t-elle signé une reconnaissance de dette ? Si cette dame est aussi dangereuse que vous le prétendez, je la trouve bien naïve d'avoir cédé à vos menaces !! Vous voulez la dénoncer aux tribunaux ? Faites ! Je crois que de vous 2 c'est vous le plus dangereux ! un rien parano, de mauvaise foi et mauvais perdant !

Par **guelanou**, le **09/03/2016** à **09:34**

bonjour, je n'aurais pas aimé être à la place de ce monsieur mais d'après ce que je lis c'est plutôt son orgueil qui a été touché, certes ce n'est pas très joli de la part de cette dame mais comme l'a parfaitement expliqué Dalma elle ne vous a pas menacé avec une arme, ne vous a pas fait de chantage.. c'est bien vous qui étiez consentant pour lui avancer de l'argent donc maintenant faites attention à vos prochaines fréquentations. Bon courage

Par **youris**, le **09/03/2016** à **09:58**

bonjour,

vous pensiez qu'avec vos petits cadeaux, cela vous donnait le pouvoir de lui interdire d'avoir des relations avec d'autres hommes, drôle de vision de la générosité !

je me demande qui est le plus immoral des deux.

il serait intéressant que vous nous indiquiez vos âges respectifs.

vous lui avez fait des petites donations d'argent pour l'aider, mais sans contrepartie donc elle ne vous doit rien, elle n'a même pas à vous rembourser puisque un don n'est pas un prêt.

bien entendu, abandonnez l'idée de toute procédure judiciaire.

salutations

Par **jodelariege**, le **09/03/2016 à 10:56**

bonjour ,dominique, avez dit à cette femme que vous l'aimiez? le fait de l'aimer ne l'oblige pas ,elle , à vous aimer...de plus l'état de faiblesse dont vous parlez aura peu de chance d'etre reconnu car des gens qui ont un parent malade ,des enfants éloignés et des charges pour une maison sont très très très nombreux...

Par **jodelariege**, le **09/03/2016 à 11:57**

si c'est votre métier pourquoi venez vous demander conseil ici? de plus personne ne vous a insulté ,soyez donc respectueux et poli meme si les réponses ne vous conviennent pas

Par **Dominique 81**, le **09/03/2016 à 12:11**

Réponse à Grenouille : Ce n'est pas la Loi qui doit aller à l'encontre de la Morale, pas plus que la morale doit aller à l'encontre de la Loi. Relisez Kant ... s'il vous plait. Merci
Réponse à Youris : "Ce n'est pas parce que tu te mens à toi même et que tu n'as rien compris, que c'est moi qui ai menti, donc trahi." (Sénèque - Lettre à Lucilius)
Réponse à Jodelariège : Oui, je sais, je suis aux premières loges. Moi au moins je dis pourquoi. Ces lâchetés ne m'intéressent guère. Merci de vous avoir rencontrées (és)

Par **Dominique 81**, le **09/03/2016 à 12:23**

Quand à Guelanou ... je vous répondrai ce que j'ai dit à ma fille, Anaïs : " tais toi et avance mais garde ta conscience pour toi." Maintenant, vous pouvez juger ...

Par **youris**, le **09/03/2016 à 13:26**

toutes vos citations ne changent rien à la situation mais me fait plus penser à l'adage qui indique que la culture c'est comme la confiture, moins on en a, plus on l'étale.

Par **Visiteur**, le **09/03/2016 à 14:46**

Finalement cette femme doit se féliciter de s'être fâchée avec vous ! Vous me semblez être quelqu'un qui n'accepte pas les échecs et la frustration qui les accompagne ! Et pour vous justifier vous vous drapez dans de belles et grandes phrases d'illustres penseurs !

Par **jodelariege**, le **09/03/2016** à **15:36**

on est bien loin de votre première question:"puis je ou dois je dénoncer les agissements de cette personne auprès des tribunaux?"vous pouvez toujours dénoncer ces agissements auprès des tribunaux et les tribunaux répondront dans votre sens....ou pas

Par **youris**, le **09/03/2016** à **15:38**

vous ne pouvez pas interdire à une personne de répondre sur un forum, puisqu'un forum est, par définition, un lieu de discussion.

si vous ne voulez pas de réponses de personnes qui ne soient pas de votre avis, il ne faut pas poster de message.

je ne vois pas ce que DAESH vient faire dans votre message !

Par **Ledzep**, le **20/03/2016** à **21:09**

Oui, question morale, ça se discute. Mais question de droit, aucun fait répréhensible apparemment.